



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction,
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités

Le programme national du Fonds social européen

Volet déconcentré Martinique

"Emploi, Inclusion,
Jeunesse et
Compétences"

Janvier 2021

-

Décembre 2027


l'Europe
s'engage
en Martinique



Cofinancé par
l'Union européenne

LE PROGRAMME NATIONAL DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN+ Volet déconcentré Martinique

Sommaire

1. Stratégie du programme : principaux défis et lignes d'action adoptées	3
A. Diagnostic.....	3
B. Stratégie du programme	3
C. Modalités de mise en œuvre.....	3
2. Priorités et objectifs spécifiques sélectionnés au titre du volet déconcentré	4
Objectif spécifique L.....	4
Objectif spécifique A.....	4
Objectif spécifique F :.....	5
Objectif spécifique G :.....	6
Objectif spécifique E :.....	6
Objectif spécifique C.....	7
Objectif spécifique D.....	8
Objectif spécifique M	8
Objectif spécifique H.....	9
Objectif spécifique A.....	10
3. Plan de Financement.....	10
4. Partenariat	10

1. Stratégie du programme : principaux défis et lignes d'action adoptées

A. Diagnostic

Une amélioration tendancielle du marché du travail mais la persistance de vulnérabilités sur le marché du travail qui imposent de concentrer l'effort sur les groupes sociaux les plus défavorisés.

La situation du marché du travail dans la période d'avant crise a été marquée par quatre années consécutives de croissance de l'emploi en France, avec 28,3 millions d'actifs en poste en 2019 (salariés et indépendants), correspondant à la **création d'un million d'emplois depuis 2013 (+ 4 %)**. Entre 2014 et 2020, les créations nettes d'emplois sont supérieures à l'évolution de la population active, entraînant **une diminution tendancielle du chômage** français au sens du BIT (8,0 % fin 2020, 10,1 % fin 2013). Depuis la crise du Covid-19, la France connaît une reprise économique fortement créatrice d'emploi qui a permis de retrouver les niveaux de chômage d'avant crise et la tendance à l'amélioration que nous connaissions avant 2020.

Les jeunes peu qualifiés, les seniors, les personnes en situation d'exclusion, de handicap ou nées en dehors de l'Union européenne : des publics surexposés au chômage et à l'inactivité

Une situation plus fragile dans les RUP : 5 des 6 RUP françaises font partie des 10 % des régions UE les plus touchées par le chômage : le taux de chômage y était supérieur à 17 % en 2019, contre 7,3 % en moyenne dans l'Union européenne. Les difficultés sur le marché de l'emploi y sont plus générales.

Un phénomène de pauvreté contenu en France malgré l'existence de publics fortement et durablement exposés.

En France en 2018, 14,8 % de la population vivait sous le seuil de pauvreté soit l'un des plus faibles taux de l'UE, et 4,7 % étaient en situation de privation matérielle sévère. La nouvelle enquête de l'INSEE est attendue pour l'année 2022 et permettra d'analyser l'impact de la crise sanitaire et sociale.

Selon les études de la DREES, au 31 décembre 2020, 2,06 millions de foyers percevaient le revenu de solidarité active (RSA), soit 7,5 % de plus qu'au 31 décembre 2019. Si entre 2015 et 2017, une baisse a été observée pour la première fois en 10 ans.

B. Stratégie du programme

La stratégie déclinée s'appuie sur un diagnostic partagé et sur l'enseignement des expériences passées. La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) a notamment conduit une évaluation partagée avec les autorités de gestion de la période 14/20, ainsi qu'une synthèse des évaluations pour en tirer les recommandations pertinentes à la construction de ce programme. Il en ressort notamment un besoin de ciblage sur les publics les plus en difficulté, de renforcement de la prise en compte des freins sociaux, de soutien à la coordination des acteurs, de renforcement des actions de repérage notamment des jeunes chômeurs et d'augmentation du soutien à l'innovation. L'égalité, l'insertion et la non-discrimination constituent des priorités transversales, et l'ensemble des projets seront invités à proposer des mesures permettant de garantir la prise en compte de ces principes.

Les partenaires sociaux et organismes de la société civile pourront bénéficier dans le cadre des objectifs spécifiques de mesures de développement de leurs capacités via la mise en réseau et de la formation si ces mesures contribuent à atteindre ces objectifs.

Le programme FSE+ État entend déployer une stratégie orientée autour de 7 priorités, 4 majeures correspondent aux principaux défis (insertion, jeunes, compétences, marché de l'emploi) et 3 spécifiques (aide matérielle, innovation, AS RUP).

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi
- Favoriser l'employabilité et l'accès effectif à l'emploi des jeunes
- Renforcer les compétences de la population pour améliorer l'adaptation au changement des Travailleurs
- Soutien au marché du travail pour favoriser la création d'emplois
- Renforcer la lutte contre la pauvreté
- Innover
- Mettre en œuvre l'allocation spécifique région ultrapériphérique (RUP)

C. Modalités de mise en œuvre

La DGEFP est l'autorité de gestion du programme, elle s'appuiera sur la mission des projets nationaux pour le financement des opérations nationales qui couvrent plusieurs catégories de régions.

Chaque service régional du ministère du Travail (D(RI)EETS) est doté d'un service FSE dont le rôle sera de mettre en œuvre les fonds en lançant des appels à projets et en sélectionnant les opérations cofinancées. Ils bénéficient d'une enveloppe fléchée.

Le département FSE de la DEETS Martinique sera chargé de cette mise en œuvre au niveau local. La Martinique ayant une collectivité dite « unique » les fonds relatifs à la compétence de l'inclusion (objectif spécifique H) ont été transférés à la CTM pour une gestion directe.

Par ailleurs, le Préfet et le président de la CTM ont signé un accord local de lignes de partage entre leurs programmes, les programmes régionaux intervenant sur la formation des demandeurs d'emploi, l'économie sociale et solidaire, l'appui à la création d'entreprise et l'orientation.

Le FSE+ interviendra via des subventions compte tenu des besoins des porteurs de projets potentiels.

2. Priorités et objectifs spécifiques sélectionnés au titre du volet déconcentré



Priorité 1: Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale

Objectif spécifique L

Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants

En cohérence avec la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, cet objectif spécifique permettra de se concentrer sur l'accompagnement social des plus vulnérables sans le rattacher à une finalité d'accès ou retour à l'emploi. Les constats fait sur la base des données récoltées au cours des dernières années démontrent la nécessité d'agir d'abord sur la levée des freins sociaux pour rapprocher les individus en situation de grande exclusion de la société, en vue de leur remobilisation et intégration.

Types d'actions soutenues	Public cible	Enveloppe financière (M€)
1. Actions visant à soutenir l'accès et le maintien dans le logement Accompagnement pluridisciplinaire vers et dans le logement (hors investissement), y compris pour les ménages logés dans les logements temporaires, pour favoriser l'accès à un logement pérenne.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les personnes sans logement ▪ Les personnes mal logés (habitat insalubre) ou risque de perte de logement, ▪ Les personnes reconnues prioritaires au titre du Droit au logement opposable (DALO). 	2 500 000
2. Actions visant à prévenir et à lutter contre les violences sexuelles, sexistes ou intrafamiliales, y compris en ligne - Prise en charge et mise à l'abri des victimes, - Appui aux campagnes de sensibilisation et prévention.	Les personnes victimes de violence, en particulier les femmes et les enfants.	1 500 000



Priorité 2: Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative

Objectif spécifique A

Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, pour les chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et pour les personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale.

Les actions de cet objectif spécifique permettront d'appuyer l'intervention en faveur de l'accès à l'emploi des jeunes âgés de 16 à moins de 30 ans, dont les jeunes NEET. L'expérience de la programmation 2014-2020, et notamment de certains publics particulièrement « invisibles », d'une action sur l'ensemble des freins sociaux, d'une meilleure coordination des acteurs, d'un approfondissement de la logique de parcours

Types d'actions soutenues	Public cible	Enveloppe financière (M€)
1. Actions visant à favoriser l'insertion des jeunes, y compris des mineurs, sur le marché de l'emploi : <ul style="list-style-type: none"> • actions de coordination des acteurs en charge du repérage, de l'accueil, de l'accompagnement et du placement, afin notamment d'assurer une logique de parcours, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - par le développement, le déploiement, la mise en réseau et la mise à jour technologique de systèmes d'information, - par le développement d'une ingénierie de parcours ; • actions de repérage, notamment des inactifs et des jeunes non connus du service public de l'emploi, et d'alerte précoce, de diagnostic, de 	Les jeunes de moins de 30 ans confrontés à des difficultés d'insertion et/ou de maintien dans l'emploi, dont les jeunes ayant le moins d'opportunité, les NEET, les jeunes concernés par des mesures judiciaires, ou les jeunes majeurs sans emploi sortis de l'aide sociale à l'enfance.	228 500 000

<p>remobilisation et d'orientation vers les acteurs de l'accompagnement ou le service public de l'emploi ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • accompagnement social et/ou professionnel dans un objectif, de retour dans le système d'éducation et de formation, de mise en situation professionnelle et d'acquisition d'expérience (stage, volontariat, chantiers de coopération internationale, VIE, VIA etc.), d'accès à l'emploi, y compris par des dispositifs de remobilisation sociale (expérience à l'étranger...), de levée des freins périphériques et d'évaluation/remise à niveau des compétences telles que listées par le cadre européen de référence, en particulier les compétences numériques; • allocations versées aux jeunes au cours d'une action d'accompagnement; • actions de mobilisation des employeurs visant à faciliter le recrutement de jeunes. 	<p>Les jeunes de moins de 30 ans inscrits dans le service public de l'emploi.</p>	
<p>2. Actions visant à renforcer l'alternance et l'apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développement et promotion de l'apprentissage, des formations en alternance et des contrats de professionnalisation, y compris les actions d'accompagnement vers ces dispositifs ; • valorisation de la voie professionnelle dont production et diffusion de ressources pédagogiques, développement de réseaux thématiques d'établissement sur des secteurs ou métiers ; • aides aux jeunes pour accéder à l'apprentissage ou à l'alternance (équipement scolaire pour l'enseignement professionnel et équipement professionnel, hébergement, transport, etc.), et mise en relation avec les entreprises ; • actions de mobilisation des employeurs visant à faciliter le recrutement d'alternants et d'apprentis. 		

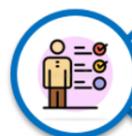
Objectif spécifique F :

Promouvoir l'Égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation ou de formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, depuis l'éducation et l'accueil des jeunes enfants jusqu'à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous et l'accessibilité pour les personnes handicapées

La question de la formation initiale, de son effectivité et de la transition entre l'éducation et le monde du travail devra faire l'objet d'une attention soutenue par le FSE+, à travers la lutte contre le décrochage scolaire, le soutien aux projets de réussite éducative et de réussite universitaire.

Types d'actions soutenues	Public cible	Enveloppe financière (M€)
<p>1. Actions visant à favoriser l'accès à l'éducation et sa continuité effective :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prévention et lutte contre le décrochage dans le primaire, le secondaire et l'enseignement supérieur en agissant sur tous les facteurs de risques internes ou externes à la personne ayant un impact sur le risque de décrochage, y compris par des activités périscolaires (sportives, culturelles, etc.) • actions de remédiation visant à préparer progressivement le retour en classe ou toute autre structure de retour à l'école ou en formation • développement de l'école inclusive afin de favoriser la participation aboutie à l'éducation en évitant les ruptures et visant les élèves en situation particulière et les autres élèves : <ul style="list-style-type: none"> - lutte contre les discriminations, notamment mesures d'inclusion éducative, pédagogique, et sociale en faveur des élèves victimes de discrimination ou en situation de handicap, - lutte contre le harcèlement scolaire pour lutter contre l'isolement et le décrochage; - aide à l'acquisition et à la remise à niveau des élèves sur les savoirs fondamentaux, dont le numérique ; • création de méthodes et d'outils pédagogiques répondant à ces objectifs, ainsi que leur diffusion ; • prévention des grossesses précoces et aide à la parentalité des élèves ; • aide à la scolarisation des enfants de foyers concernés par le mal logement (sans logement, en logement indigne et habitants des zones impropres à l'habitat). • aide à la scolarisation des enfants des foyers des populations itinérantes dont les gens du voyage. • actions de coordination (animation de réseau) des acteurs du décrochage scolaire. 	<p>Les élèves du primaire (écoles maternelle et élémentaire), du secondaire (collège et lycée)</p>	<p>1 500 000</p>

<p>2. Actions visant à favoriser la réussite des apprentis et alternants (de moins de 30 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> • aides aux apprentis et salariés en alternance (équipement scolaire pour l'enseignement professionnel et équipement professionnel, hébergement, transport, etc.), et mise en relation avec les entreprises ; • sécurisation des parcours en alternance et lutte contre le décrochage des apprentis ; 	<p>Les personnes victimes de violence, en particulier les femmes et les enfants.</p>	
---	--	--



Priorité 3. Compétences – Mutations économiques - Systèmes de formation

Objectif spécifique G :

Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité

Les constats relatifs au marché du travail impliquent une action auprès des actifs qui sera faite à travers cet objectif spécifique pour améliorer les compétences de tous les actifs et permettre une meilleure adaptation aux changements liés aux mutations économiques, notamment l'adaptation aux changements numériques et écologiques.

Types d'actions soutenues	Public cible	Enveloppe financière (M€)
<p>Actions de renforcement des capacités des équipes éducatives, pouvant comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des actions de formation visant à renforcer les capacités de prise en compte et d'accompagnement des publics nécessitant un accompagnement adapté, (élèves porteurs de handicap, primo-arrivants – hors opérations spécifiques, etc.), à favoriser leur insertion, à limiter le risque de décrochage scolaire, et à soutenir une orientation des élèves « sans préjugés » ; • de l'ingénierie de formation et du soutien à l'innovation pédagogique notamment sur les thématiques prioritaires (ex : acquisition des compétences clés, transition écologique et/ou numérique, accompagnement des élèves les plus fragiles), ou via des vecteurs innovants (outils pédagogiques numériques) y compris par des échanges de pratiques au niveau européen ; 	<p>Les enseignants et équipes éducatives du primaire, du secondaire et du niveau universitaire (y compris BTS et CPGE)</p>	<p>1,5</p>

Objectif spécifique E :

Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissages

Le système d'éducation français rencontre donc des défis importants que devra relever le FSE+ sur ce nouveau champ d'intervention. En effet, les équipes éducatives doivent être mieux formées à l'accompagnement d'élèves nécessitant un suivi adapté, qu'ils soient porteurs de handicaps, primo arrivants ou tout autre situation pouvant mener à une situation de décrochage scolaire. Par ailleurs, l'adaptation du système éducatif aux mutations, notamment technologiques, est nécessaire.

Types d'actions soutenues	Public cible	Enveloppe financière (M€)
<p>1. Actions visant à accompagner les mutations économiques, notamment liées aux transitions écologiques et numériques et la formation continue des actifs occupés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation et accompagnement des actifs occupés, y compris des salariés en cours de reclassement ou en transition professionnelle notamment dans le cadre d'un licenciement économique, les parcours de pré-qualification, les savoirs de base, les formations qualifiantes et certifiantes (dont les actions relevant des plans de formation, y compris plans et accords de GPEC, ou du compte personnel de formation), et les actions visant à faciliter l'accès à la formation (conseil mobilité carrière, bilans de compétences, VAE...) - Développement de compétences dans le domaine de l'environnement : certification du personnel, efficacité énergétique, énergie 	<p>Actifs occupés en ciblant ceux bénéficiant le moins de la formation ou appartenant à un secteur en mutation ou affecté par la crise ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salariés des secteurs RH des entreprises ; - Collectivités, branches professionnelles, entreprises, partenaires sociaux ; - Au titre des actions visant à accompagner et former les salariés licenciés pour motifs économiques ; 	<p>2 500 000</p>

renouvelable, économie circulaire, construction durable, emplois environnementaux; - Actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme en milieu de travail.		
2. Actions visant à anticiper les mutations économiques, notamment liées aux transitions écologiques et numériques et à accompagner les entreprises et les acteurs locaux : - démarches anticipatrices, y compris GPEC, pour faire face aux mutations économiques notamment liées aux transitions écologique et numérique dans les branches, les entreprises et les territoires, notamment par le dialogue social ou via des accords passés avec l'ÉTAT ; - veille territoriale et sectorielle : outils de veille (identification des compétences obsolètes et des besoins des filières d'avenir, notamment liées à la transition écologique), outils de partage des données (plateformes ressources humaines (RH), passerelles entre secteurs, coordination des acteurs territoriaux, etc.) ; - accompagnement des entreprises sur les aspects RH des mutations professionnelles et des impacts de la crise sanitaire		
3. Actions visant à accompagner et former les salariés licenciés économiques.		



Priorité 4. Marché du travail et environnement professionnel inclusif et adapté

Objectif spécifique C

Promouvoir la participation équilibrée des femmes et des hommes au marché du travail, l'Égalité des conditions de travail et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, y compris grâce à l'accès à des services de garde d'enfants abordables et à des services de prise en charge des personnes dépendantes

Afin de poursuivre les améliorations réalisées ces dernières années, il est choisi d'agir avec cet objectif spécifique avec l'ensemble des acteurs et pour tous les publics, indistinctement de leur situation face à l'emploi. Il s'agira donc de privilégier l'appui à des réformes structurelles en faveur de l'égalité femmes-hommes, permettant de favoriser l'activité des femmes, de promouvoir l'égalité professionnelle en entreprise et la mixité dans les métiers, de lever les freins périphériques qui affectent de façon disproportionnée les femmes, et en particulier celles vivant dans des foyers monoparentaux, dans leur accès à l'emploi, à la formation continue, à l'évolution professionnelle.

Types d'actions soutenues	Public cible	Enveloppe financière (M€)
1- Actions visant à renforcer l'égalité professionnelle et salariale et la mixité des métiers : • mesures RH collectives favorisant l'égalité salariale et professionnelle : recrutement, formation, adaptation des conditions de travail, mobilité, politique de promotion et de rémunération ; • promotion de la parité femmes-hommes dans les nouveaux métiers et filières des sciences, technologie, ingénierie et mathématiques, dont le numérique ; • appui aux entreprises dans la négociation, la définition et la mise en œuvre des accords relatifs à l'égalité professionnelle femmes-hommes et à la négociation collective sur les sujets d'égalité professionnelle en entreprises, ou dans les branches	- Entreprises, branches professionnelles, collectivités, employeurs, partenaires sociaux, associations... - Salariés des secteurs RH des entreprises	1 250 000
2. Actions visant à faciliter l'accès à des modes de garde d'enfants via des groupements d'entreprise, le déploiement d'une offre de service de collectivité, ...) etc.		
3. Actions visant à améliorer l'accès et le maintien en emploi des « aidants », notamment via des services de prises en charge des personnes dépendantes.		
4. Actions visant à renforcer la capacité des partenaires sociaux et des parties prenantes à mener un dialogue social constructif et efficace sur les thématiques de l'OS via des formations, des accompagnements		

Objectif spécifique D

Promouvoir l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs au changement, le vieillissement actif et en bonne santé ainsi qu'un environnement de travail sain et bien adapté qui tient compte des risques pour la santé.

Les changements dans les conditions de travail (utilisation des outils numériques, augmentation du télétravail, modification des méthodes, etc.) nécessitent un accompagnement et un outillage des acteurs pour permettre un environnement de travail sain et adapté. Il est choisi d'agir avec cet objectif spécifique afin de permettre le maintien dans l'emploi des seniors mais également d'agir afin d'assurer le retour à l'emploi des seniors et éviter un chômage de longue durée pour ce public. Cet objectif spécifique sera également mobilisé pour permettre l'amélioration des conditions de travail et de leur prise en compte dans l'adaptation au changement.

Types d'actions soutenues	Public cible	Enveloppe financière (M€)
1- Actions visant à améliorer la qualité de vie : <ul style="list-style-type: none"> Appui à la mise en œuvre de nouvelles modalités organisationnelles permettant une amélioration de la qualité de vie au travail ; La lutte contre les violences sexuelles et le harcèlement en entreprise 	Entreprises, branches professionnelles, collectivités, employeurs, partenaires sociaux ; <ul style="list-style-type: none"> Salariés des secteurs RH des entreprises ; Actifs occupés. 	1 250 000
2- Actions visant à favoriser le vieillissement actif et le maintien en fonctions des salariés en situation de handicap ou atteint de maladies chroniques : <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation et accompagnement des entreprises sur la question de l'emploi des seniors. Maintien dans l'emploi des seniors et valorisation de leurs compétences (tutorat, parrainage, etc) 		



Priorité 5. Aide matérielle aux plus démunis

Objectif spécifique M

Soutien aux personnes les plus démunies

La lutte contre la privation alimentaire et matérielle est un enjeu fort aujourd'hui, particulièrement dans le cadre de la crise sanitaire qui a fortement accentué les situations de précarité sur le territoire national. De manière plus globale, la finalité ultime poursuivie grâce à cet objectif spécifique est celle de réduire l'intensité de la pauvreté en combattant ses causes profondes et en évitant sa reproduction : cela comprendra la mise à disposition de biens de première nécessité tels que les produits d'hygiène, de soins et d'habillement. Enfin, il agira au titre de l'aide alimentaire en complément du déploiement de marchés nationaux centralisés financés par le programme FSE+ du ministère des Solidarités et de la Santé, exclusivement dans les DOM, afin de favoriser l'intégration sociale des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale en leur donnant accès à une alimentation saine, équilibrée et de qualité.

Types d'actions soutenues	Public cible	Enveloppe financière (M€)
1- Aide alimentaire aux plus démunis, 2- Assistance matérielle de base aux plus démunis, L'aide alimentaire et l'assistance matérielle sont fournies gratuitement aux bénéficiaires finaux, sans discrimination en respectant la dignité des bénéficiaires finaux et en veillant à éviter toute stigmatisation. L'aide alimentaire et l'assistance matérielle peuvent prendre la forme de : <ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition et distribution de denrée et de matériels de première nécessité (produits d'hygiène, de soins et d'habillement), achetés ou collectés à la suite de dons (production alimentaire non désirée ou excédentaire provenant de particuliers, d'entreprises, de magasins, de restaurants...), En cas d'achats, le soutien du FSE+ couvre les frais d'achats, ainsi que les frais de transport, de stockage, de préparation et de distribution ; En cas de dons alimentaires, le soutien du FSE+ couvre la collecte, le transport, le stockage, la distribution de dons et les actions de sensibilisation s'y rapportant. En fonction du type de convention passée avec les bénéficiaires, les forfaits prévus à l'article 22 §1 b) ou c) du FSE+ pourront s'appliquer.	Les personnes exposées à la pauvreté dont les bénéficiaires de minimas sociaux, à l'exclusion, aux discriminations, à des difficultés d'accès aux droits <ul style="list-style-type: none"> Les personnes sans logement, y compris les personnes vivant dans des campements illicites, des bidonvilles, ou des squats, les personnes vivant dans des habitats indignes ou précaires, et toute autre personne prioritaire au sens de l'article L441-1 du Code de la construction et de l'habitat. 	2 200 000

• Distribution de coupons, bons ou cartes : le financement de cette mesure repose sur la valeur de produits écoulés à laquelle est appliqué le forfait article 22 §1 c) du FSE+.
Ces bons ne doivent pas pouvoir être utilisés pour de l'achat d'alcool ou de tabac ou d'autres produits sans lien avec l'objet de la priorité. Des moyens de lutte contre la fraude et la falsification doivent être prévus.



Priorité 6. Innovation sociale et essaimage de dispositifs innovants

Objectif spécifique H

Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés.

Afin d'adapter les parcours d'accompagnement au public, des innovations sociales importantes ont été soutenues par le FSE sur la période 2014-2020, comme l'accompagnement global coordonné entre les Départements et Pôle emploi ou le dispositif Territoire zéro chômeur de longue durée.

Ces opérations innovantes sont pleinement justifiées, même si jusqu'alors elles ne faisaient pas l'objet de modalités de cofinancement ou de gestion adaptées à leur caractère novateur. **La priorité 6**, disposant d'un taux de cofinancement de 95 %, permettra ainsi de soutenir de manière plus adaptée et plus conséquente l'impulsion de solutions alternatives pour tous les publics et situations pour lesquels les accompagnements « classiques » n'ont pas fonctionné ou n'ont pas été possibles.

Types d'actions soutenues	Public cible	Enveloppe financière (M€)
<p>1. Actions visant à soutenir l'expérimentation sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien au développement opérationnel projet dans le cadre de la phase initiale d'expérimentation. • Soutien à la démarche d'analyse des résultats de cette phase initiale. 	Porteur d'un projet d'expérimentation sociale.	2 200 000
<p>2. Actions visant à soutenir le changement d'échelle de projet d'innovation sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'essaimage des projets d'innovation au niveau infra régional (extension à un autre département ou commune par exemple) pour des projets ayant abouti à un résultat positif dans le cadre de la phase initiale. • Soutien à l'essaimage des projets d'innovation au niveau transrégional (extension à une ou plusieurs autres régions par exemple) pour des projets ayant abouti à un résultat positif dans le cadre de la phase initiale. • Soutien à l'essaimage de projets innovants ayant fait l'objet d'un financement par d'autres fonds européens, notamment EASI/le volet EaSI du FSE+ 2021-27. 		



Priorité 7. Réponse aux défis spécifiques des régions ultrapériphériques

Objectif spécifique A

Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, pour les chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et pour les personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale.

Les actions de cet objectif spécifique permettront d'appuyer l'intervention en faveur de l'accès à l'emploi des jeunes âgés de 16 à moins de 30 ans, dont les jeunes NEET. L'expérience de la programmation 2014-2020, et notamment de certains publics particulièrement « invisibles », d'une action sur l'ensemble des freins sociaux, d'une meilleure coordination des acteurs, d'un approfondissement de la logique de parcours

Types d'actions soutenues	Public cible	Enveloppe financière (M€)
<p>Actions visant à soutenir la réussite des élèves et des étudiants et l'obtention de qualification des actifs à travers l'accès à la formation pouvant comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la mobilité européenne et internationale des élèves et étudiants ; • Soutien à la mobilité géographique des formateurs se rendant dans les RUP ; • Soutien à la mobilité des apprentis, alternants et des actifs occupés dans un objectif de formation en métropole, en Europe ou dans un autre territoire ultra-marin 	<p>Les actions seront mises en œuvre en complémentarité avec ERASMUS+, en ciblant les personnes ne bénéficiant pas d'une mobilité dans le cadre d'Erasmus+. Les mobilités financées dans le cadre de cette priorité concerneront en premier lieu les mobilités entre la métropole les territoires d'outre-mer et concerneront les élèves du primaire (écoles maternelle et élémentaire), du secondaire (collège et lycée) et, les étudiants ayant le moins d'opportunité, les jeunes ultra marins en formation initiale, les actifs occupés.</p>	<p>1 500 000</p>

3. Plan de Financement

L'enveloppe du volet Martinique se répartit de la manière suivante :

	FSE+		AS RUP		TOTAL
	FSE+	AT	AS RUP	AT AS RUP	
Maquette notifiée	80 884 957,00	3 405 149,00	16 936 744,00	572 955,00	101 799 805,00
Transfert collectivité répartition sur maquette	41 634 380,00	1 752 752,00	8 717 948,00	294 920,00	52 400 000,00
Total transfert collectivité	43 387 132,00		9 012 868,00		52 400 000,00
Maquette finale État Martinique	39 250 577,00	1 652 397,00		278 035,00	49 399 805,00

4. Partenariat

La construction du programme national FSE + a associé largement les partenaires concernés, aux niveaux territoriaux pertinents, ainsi que les acteurs socio-économiques, en particulier les partenaires sociaux et les organisations de la société civile. Cette concertation a permis d'alimenter l'analyse des besoins, de définir les priorités et les objectifs et d'affiner les indicateurs de suivi du programme.

Gouvernance de la mise en œuvre du FSE+ 2021-27

Conformément à l'Accord de Partenariat, il sera institué un Comité national de suivi du FSE+ qui suivra la mise en œuvre du programme national FSE+. Le comité de suivi sera réuni dans les trois mois suivant la validation du programme et sa composition renouvelée associera au moins : les ministères concernés, les organismes consulaires, les conseils régionaux, les conseils départementaux (OI), les OI du volet national, le réseau du secteur associatif, des villes et métropoles. Des représentants de la société civile seront recherchés sur l'ensemble des champs couverts par le programme (égalité, jeunes, inclusion, aide alimentaire, ESS...) ainsi que les représentants de partenaires sociaux.

La sélection des partenaires de la société civile serait réalisée en lien avec les autorités publiques concernées afin de garantir la représentativité des structures. L'autorité de gestion choisit toutefois de conserver au maximum un caractère ouvert au comité de suivi.

Le CNS, coprésidé par le ministère en charge du Travail et Régions de France, associera la Commission européenne. Compte tenu du regroupement des programmes opérationnels de l'État dans les RUP au sein du programme national, un espace de dialogue et de coordination spécifiquement dédié DOM est mis en place, en étroite coordination avec le ministère des Outre-mer. Lors de sa première réunion, le comité validera son règlement intérieur.

Au niveau régional, un dialogue étroit entre les conseils régionaux et les services de l'État sur la mise en œuvre des fonds européens est assuré. Le Président du conseil régional et le Préfet de région assureront une coprésidence des comités régionaux de suivi inter fonds, qui associeront le partenariat régional, et permettront de donner une vision partagée des fonds utilisés au niveau régional quelle que soit l'autorité de gestion. D'autres modalités d'animation du partenariat et de partage de l'avancement seront mises en œuvre, notamment à travers le site fse.gouv.fr et les actions de communication (village FSE...) au niveau national ou en région. Ces modalités seront adaptées aux besoins identifiés en fonction de l'avancement de la mise en œuvre et des territoires.

Les partenaires nationaux seront en outre associés au comité de pilotage de l'évaluation qui sera chargé d'établir et de mettre en œuvre la stratégie d'évaluation du programme et de rendre compte des résultats.

Les partenaires seront consultés pour établir le plan d'évaluation (validé en CNS) et pourront être associés aux travaux ou consultés dans le cadre des travaux d'évaluation par les évaluateurs.

Enfin, il est indiqué que l'autorité de gestion développe un système d'information dédié (« Madémarchefse+ ») qui permet tous les échanges d'information nécessaires entre les autorités responsables du programme et les bénéficiaires, conformément à l'annexe XIV du RPDC.



Retrouvez le programme national du FSE+
« Emploi, Inclusion, Jeunesse et Compétences »
Sur le site : fse.gouv.fr